

LA CAISSE DES ÉCOLES A 25 ANS



Presle-en-Vercors, une des cinq colonies de vacances administrées par la caisse des écoles

On a beaucoup parlé tout au long de l'année qui s'achève, du 25^{me} anniversaire de la municipalité. Des manifestations des plus diverses : conférences, expositions, réjouissances ont permis de rappeler le bilan énorme d'activités, de réalisations, de transformations nécessaires à une population qui a doublé depuis le moment où la municipalité à direction communiste a pris en main ses destinées.

Trois mois après son élection la municipalité que présidait alors T. Merle se pencha en premier lieu sur les problèmes de l'enfance et de la jeunesse. Sur sa proposition un arrêté préfectoral du 30 décembre 1947 autorisait la création de la caisse des écoles Organisation laïque qui se proposait d'aider au maximum les enfants à fréquenter les écoles, à s'instruire, à organiser leurs loisirs.

On peut donc parler aussi du 25^{me} anniversaire de la caisse des écoles, organisme inséparable de la municipalité.

Depuis sa fondation, animé par des élus, par des laïques, par des hommes et des femmes au dévouement inlassable, cet organisme a créé tout un réseau d'œuvres sociales scolaires qui rend à la population des services considérables : distribution de fournitures scolaires, centres de vacances, loisirs du mercredi, restaurants scolaires, récompenses, cours de moniteurs, classes de neige, etc...

Tous ces avantages impliquent une participation financière familiale, du fait de l'insuffisance de crédits en provenance des ministères intéressés : ce qui est inadmissible, car les vacances de la jeunesse, l'achat des livres ou les restaurants scolaires devraient être considérés comme des services nationaux.

Aussi la caisse des écoles a toujours limité le montant des participations aux tarifs les plus minimes.

D'année en année les besoins ont grandi

La population scolaire passait de 2.600 en 1947 à 6.000 élèves en 1960. Elle est aujourd'hui de 11.500 Il fallut donc chaque année trouver les ressources nécessaires pour faire face aux exigences nouvelles.

La municipalité a fait le plus gros effort. Le montant de sa subvention à la Caisse des écoles est passé de 600.000 AF. à 43.000.000 AF.

Fort heureusement d'ailleurs, car de son côté l'Etat réduisait son aide, souvent hypothétique à la portion congrue.

Le nombre des enfants a augmenté mais tous ont été équipés chaque année en matériel d'enseignement, tous ont trouvé place dans les centres de vacances. Aujourd'hui la majeure partie de ceux qui le désirent, peuvent prendre leur repas de midi à l'école.

Les restaurants scolaires servent actuellement 3.600 repas quotidiens en moyenne.

Ces chiffres se passent de commentaires.

La caisse des écoles dispose aujourd'hui d'un budget de : 182.750.000 AF.

Avec ses 6.950 adhérents, elle est devenue une association prépondérante dans la vie scolaire.

Elle est une organisation laïque Elle a combattu vigoureusement dans le passé les lois antilaïques ; elle poursuit sa lutte en dénonçant la politique du pouvoir des monopoles qui apporte à l'enseignement confessionnel un soutien énorme.

Depuis son accession au pouvoir (à la suite du complot des généraux — n'oublions jamais !) si des centaines de milliards n'avaient pas été distribués aux écoles privées au détriment de l'école publique, la population n'aurait pas à protester pour exiger les CES qui manquent à La Seyne.

La caisse des écoles a le souci permanent d'une bonne édu-

cation de la jeunesse. D'autant que la société que nous connaissons est pleine de tentations pernicieuses engendrées par un régime dont les scandales sont devenus une institution.

Un problème urgent à résoudre

La formation de moniteurs, d'éducateurs pour l'organisation des loisirs de la jeunesse est un problème qui se pose avec de plus en plus d'acuité, dans les villes particulièrement.

Les routes sont devenues un danger permanent, les espaces verts sont rarement à proximité des jeunes ; les parents, accablés de plus en plus par leur travail n'ont pas le temps de s'occuper de leurs enfants.

Dans ces conditions, peut-on laisser des milliers de jeunes livrés à eux-mêmes Cela n'est pas pensable.

Il faut donc dans l'avenir im-

médiat se pencher plus sérieusement encore sur les loisirs des jeunes, par le développement des centres de vacances, des centres aérés, des centres de loisirs du mercredi, des foyers et ateliers éducatifs.

Le conseil d'administration de la caisse des écoles s'y emploie.

Il poursuivra sa noble tâche en adaptant ses activités et programmes aux nécessités du moment, en tenant compte de l'évolution constante des structures sociales.

Autre fait nouveau qui ne peut le laisser indifférent :

C'est la présence à La Seyne de 1.500 enfants d'immigrés, âgés de moins de 16 ans.

Les problèmes d'alphabétisation se posent.

Le problème de la création des classes d'adaptation également.

N'est-il pas de la plus élémentaire humanité d'aider les milliers de familles immigrées — afin d'atténuer l'exploitation dont elles sont victimes ?

—o—

Ainsi après une expérience d'un quart de siècle, nous pouvons affirmer sans fatuité que la caisse des écoles a répandu ses bienfaits sur toute une population

Les premiers colons qui partirent il y a 25 ans à Fontbonne à Apinac ou à Vernoux, sont aujourd'hui des hommes et des pères de famille dont les enfants bénéficient à leur tour des œuvres sociales scolaires. Et ils sont des milliers et des milliers

A l'occasion du 25^{me} anniversaire de la caisse des écoles, que soient remerciés ici tous nos collaborateurs membres du conseil d'administration, tous les enseignants bénévoles qui s'occupent des distributions de fournitures scolaires, des cours d'alphabétisation tout le personnel d'entretien qui accepte de travailler pendant les vacances loin de son domicile et naturellement la municipalité qui, sous la direction éclairée de M. Giovannini, apporte son aide puissante, croissante et efficace à une œuvre de longue haleine dont les bienfaits ne sont plus à démontrer.

M. AUTRAN.
ADJOINT AU MAIRE